

BAREME BIC DE L'EVALUATION DES FRAIS DE CARBURANT

Barèmes applicables pour l'année 2016

Les barèmes BIC d'évaluation forfaitaire des frais de carburant ne peuvent s'appliquer qu'aux seuls véhicules faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail, leasing ou de location de longue durée et pour lesquels les professionnels ont déduit les loyers.

Puissance fiscale des véhicules de tourisme	Diesel	Super sans plomb	GPL
3 à 4 CV	0,061	0,086	0,053
5 à 7 CV	0,075	0,106	0,065
8 et 9 CV	0,090	0,125	0,078
10 et 11 CV	0,101	0,141	0,088
12 CV et +	0,112	0,157	0,098

Véломoteurs, scooters et motocyclettes	Frais de carburant au km
Puissance inférieure à 50 cm ³	0,028
de 50 CC à 125 CC	0,057
3,4 et 5 CV	0,072
au-delà de 5CV	0,099